



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-080 ter**

Publié le 19 février 2021

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence -Librairie du Centre à Soissons

Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence- Librairie Meura à Lille



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-I ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Sur le rapport du président du Centre national du livre ;

Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du lundi 5 octobre 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, le label de Librairie indépendante de Référence est attribué pour les années 2021, 2022, 2023 à l'établissement suivant :

**Librairie du Centre
à Soissons
numéro Siret : 409 152 600 00014**

Article 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **1 8 FEV. 2021**


Michel LALANDE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-I ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Sur le rapport du président du Centre national du livre ;

Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du lundi 5 octobre 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, le label de Librairie indépendante de Référence est attribué pour les années 2021, 2022, 2023 à l'établissement suivant :

**Librairie Meura
à Lille
numéro Siret : 512 249 392 00014**

Article 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **18 FEV. 2021**


Michel LALANDE